



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

boues

Question écrite n° 112078

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'épandage des boues d'Achères (Yvelines) dans l'Oise. Utilisées comme engrais naturels par les agriculteurs, les boues d'Achères sont sujettes à polémique : elles pourraient être trop riches en éléments métalliques et pourraient nuire de ce fait à la qualité de la terre. Une enquête publique s'est achevée le 25 octobre sur ce sujet, à partir de laquelle le préfet de l'Oise doit trancher entre autoriser ou interdire cet épandage. Le conseil général de l'Oise, comme une quarantaine de communes ont donné un avis défavorable, contre seulement quatre communes qui ont donné un avis favorable. Les élus de l'Oise refusent dans leur immense majorité que leur département devienne la poubelle de l'Île-de-France. Il lui demande ce qu'il en est de ce dossier et quelle est sa position sur ce sujet sensible au niveau local.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112078

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12620